

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le mardi, 2 septembre 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE  
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE AUDEBHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

166.09.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* les points suivants : A) Demande pour activité au Plateau Beaumont et B) Site Internet municipal.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 AOÛT 2014**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 4 août 2014.

167.09.14 Suite à quelques questionnements sur l'entente avec la nouvelle directrice générale et la dénonciation sur l'intimidation des élus

municipaux, il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 4 août 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **4.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de Mario Bouchard, inspecteur, Bureau du commandant, District du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 5 août 2014. Celui-ci nous remercie pour notre engagement dans la réalisation des spectacles du Carrousel de la GRC.

- Le rapport d'activité de la Conférence régionale des élus, reçu le 5 août 2014. Ce document est disponible au bureau municipal pour consultation.

- Une lettre de Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités, reçue par courriel le 22 août 2014. Il nous fait parvenir une résolution adoptée par la Fédération lors de son conseil d'administration du 5 et 6 juin 2014 en regard de l'importance du maintien des services postaux en région.

168.09.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'appuyer la démarche de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

- Une lettre de Rémy Tremblay, directeur du bureau de circonscription d'Alexandre Cloutier, reçue le 26 août 2014. Il nous avise qu'un montant de 13 000 \$ a été accordé à la municipalité de Saint-Bruno dans le cadre du programme discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal.

- Une lettre de Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, reçue le 27 août 2014. Il nous annonce que, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence, la municipalité de Saint-Bruno recevra 1 040 538 \$, réparti sur 5 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et autres types d'infrastructures.

#### **5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 AOÛT 2014 AU 29 AOÛT 2014**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

##### SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	137 426.60 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	239 690.91

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 692 994.36

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : \_\_\_\_\_

169.09.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 4 août 2014 au 29 août 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 14516; 14748 à 14752; 14805 à 14853; 14855 à 14859; 14860 à 14871; et 14944 à 14953; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 2<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**6.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2014**

170.09.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Dominique Côté comme maire-suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2014, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Dominique Côté soit autorisé à signer les chèques de la municipalité en l'absence de Monsieur le maire pendant cette période et que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

**7.- ACCEPTATION DU PROGRAMME VISANT LES BRANCHEMENTS INVERSÉS**

171.09.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le programme de raccordements inversés pour la municipalité de Saint-Bruno tel que soumis au Conseil municipal à ladite séance et qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs au programme et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

**8.- ACCEPTATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation a été préparé à partir du *Guide de gestion des documents municipaux* par l'Association des directeurs municipaux du Québec.

172.09.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte le calendrier de conservation des archives tel que présenté par le Directeur général.

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à présenter à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno.

QUE le Directeur général soit la personne responsable de l'application du calendrier de conservation lorsqu'il aura reçu l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

QUE cette résolution soit adoptée séance tenante.

**9.- AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE LAMPES DE RUE**

173.09.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser l'installation de lampes de rue aux endroits suivants :

1. (3) rue Industrielle dans le chemin menant au garage municipal;
2. 541, rang 6 ouest (Stéphan Gauthier);
3. Pont du rang 6 ouest;
4. 701, rang 7 nord (Stéphane Boulianne);
5. 1125, rang 7 nord (Bruno Thivierge);
6. 227, rang 8 Sud (Jacques Tremblay - poteau #U9U20);
7. Coin Normandie et Leclerc (endroit à déterminer)
8. 222, Saint-Alphonse (Ghislain Gagnon)

Cette résolution est adoptée séance tenante.

**10.- DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (M.T.Q.)**

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation reliée au nouveau Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) emprunte l'intersection du chemin du 9<sup>ième</sup> rang avec l'Autoroute 70 depuis le début du mois de septembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intersection ne desservait auparavant qu'une partie de chemin de colonisation (rang 9 Sud) avec de la circulation occasionnelle, principalement agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lieu d'enfouissement technique dessert toutes les municipalités du Lac-Saint-Jean et qu'un trafic quotidien important de camions affecte dorénavant une intersection existante qui n'était pas conçue à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE,** lorsqu'un camion quitte le chemin du rang 9 Sud en direction ouest sur l'Autoroute 70, l'envergure du trafic à cet endroit implique des manœuvres périlleuses de la part des camionneurs;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour la sécurité des usagers empruntant cette route régionale, il est judicieux que le Ministère des Transports procède à des travaux correctifs de cette intersection;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno soutient le projet de LET de la RMR en tant qu'équipement intermunicipal majeur et que tout le trafic routier inhérent à cet équipement affecte le réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du LET a une influence sur le développement économique régional ainsi que sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de différentes municipalités de la région.

**POUR CES MOTIFS,**

174.09.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de rencontrer le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) afin d'établir les correctifs pertinents à la réalisation d'un aménagement sécuritaire pour cette intersection importante, et ce, de concert avec la Régie des matières résiduelles.

**11.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PRISME CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE,** suite à la relocalisation du Prisme culturel dans l'édifice de l'ancienne quincaillerie, des dépenses liées au déménagement et à l'aménagement ont été effectuées par l'école de danse;

**CONSIDÉRANT QUE** les capacités financières de l'organisme sont plutôt restreintes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bruno a toujours soutenu le Prisme culturel dans la mesure de ses capacités.

175.09.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'accorder un soutien financier au Prisme culturel afin de défrayer les coûts relatifs au système d'alarme ainsi qu'à l'électricité pour un montant maximal de 12 500 \$. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**12.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BRUNO**

Avis de motion M. Magella Duchesne donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement ayant pour objet de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil municipal de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

### **13.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

#### **A) TRAVAUX PUBLICS**

Messieurs les conseillers Dominique Côté et Yvan Thériault donnent quelques informations concernant les différents travaux qui ont été effectués dont la réfection des conduites sur l'avenue Thibeault qui achève et ceux de la phase IX qui sont terminés pour cette année. D'autres travaux d'entretien ont aussi été réalisés ou sont en voie de l'être.

#### **B) LOISIRS ET CULTURE**

M. Marc-Antoine Fortin mentionne que les activités estivales sont toutes terminées sauf l'équipe des As senior au baseball qui n'a pas encore finalisé sa saison. Elle amorcera la série demi-finale à Saint-Bruno. La fermeture des terrains se fera progressivement et quelques réfections mineures devront être effectuées aux terrains de soccer, parc et école. Les activités de hockey mineur s'amorceront à compter du 8 septembre ainsi que celles du gymnase. Monsieur Marc-Antoine Fortin nous informe également qu'un jeune d'Alma, étudiant en loisirs au Cégep de Rivière-du-Loup, fera ses stages à Saint-Bruno de la mi-janvier à la fin mars 2015.

M. Magella Duchesne rappelle qu'il faudrait adopter le plan d'action proposé dans le rapport MADA. Ce document a été déposé au Conseil en mai dernier. Il serait de mise de l'étudier et de prendre une décision en ce sens.

#### **C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Une rencontre devrait avoir lieu bientôt. Il est mentionné que deux préventionnistes seront dorénavant ajoutés sur notre quote-part. À la demande de M. Berthold Tremblay, il est convenu de peindre le plancher de la caserne bien que le budget d'entretien soit épuisé.

#### **D) URBANISME**

M. Magella Duchesne informe le Conseil qu'il y aura une rencontre du comité consultatif d'urbanisme le mardi 9 septembre prochain.

### **14.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

#### **A) Demande pour activité au Plateau Beaumont**

Les résidents demeurant au Plateau Beaumont désirent faire une activité de quartier le 13 septembre prochain et

demandent au Conseil un soutien financier. Le Conseil trouve qu'il s'agit d'une belle initiative.

176.09.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'octroyer aux organisateurs un montant de 300 \$ pour la réalisation de cette activité et d'autoriser la fermeture de la rue donnant accès au Plateau Beaumont entre 12 h 00 et minuit le 13 septembre prochain. Il est convenu d'aviser les organisateurs que la sécurité pendant cette journée demeure leur responsabilité. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**B) Site Internet municipal**

177.09.14 Sur proposition de M. Magella Duchesne, il est résolu unanimement d'adresser une demande de budget discrétionnaire à Promutuel du Lac-au-Fjord pour la mise-à-jour de notre site internet. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques questions sont posées à lesquelles le Conseil répond le plus adéquatement possible.

**16.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

178.09.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 22:10 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAULT